Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260901-D2026_09_01_08-DE

COMMUNE DE CALLAC
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 1er Septembre 2026

Convocation du :	*26 août 2026*
Date d'affichage :	*26 août 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Votants :	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026/09/01/08 — **Nomenclature 3.3**

L'an deux mil vingt-six, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-François LE PEILLET, Maire.

Étaient présents : Jean-François LE PEILLET – Yves LANCIEN – Angélique RAFIGNON – Jean-François COATRIEUX - Cinthia CAMILO-AUFFRET – Richard PERRIN - Danielle HAMON – Odile DUCHATEAU – Bruno LEBRETON – Moulay DRISSI – Noëlle MADEC – Guillaume DELMAIRE – Benjamin TAGUET - Eva VOLLÉE – Denise LARHANTEC – Stéphanie LE CUN – Benjamin BOUTIER, formant la majorité des membres en exercice.
Procuration : Mme Emilie BONINO à M. COATRIEUX
Absence : M. Patrick MORIN (excusé)

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance M. Guillaume DELMAIRE.

Objet - Propriétés communales - Locaux à vocation professionnelle : Bail commercial avec Mme GEORGES

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2024 autorisant M. le Maire à signer tout bail commercial avec un professionnels de santé et/ou paramédical dont l'installation dans un local dédié a été validée,

Considérant qu'un local est disponible dans l'actuelle maison médicale sise au 7, rue Anatole Le Braz,

Vu la demande de Mme Karen Georges, sage-femme, sollicitant de la commune la possibilité de louer ce local pour y développer son activité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :
- **Attribuer** à Mme Georges un local situé au 7, rue Anatole Le Braz, et ce à compter du 01/09/2026 ;
- **Fixer** le loyer mensuel à 350,00 €, hors charges ;
- **Autoriser** M. Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-François LE PEILLET

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELMAIRE